

## Indulgence

Mesdames, Messieurs, permettez-moi, aujourd'hui, de vous demander toute votre indulgence pour ce qui va suivre. Je ne chercherais pas le moins du monde à me justifier, mais il me semble que je vous doive un minimum d'explications. Croyez-le bien, si je vous parle d'indulgence, ce n'est pas par plaisir ... C'est à cause du maître de Minouche qui, tout à l'heure, s'est détourné du droit chemin en piétinant les plates bandes de Philippe. C'étaient des semis d'épinards. Il va avoir besoin de beaucoup d'indulgences ! Eh oui, l'**indulgence**, c'est quelque chose d'important.

Que je vous raconte,

Figurez-vous que mon cher et tendre a créé l'homme à son image et ressemblance, et avec sa liberté, donc la possibilité de faire le bien ou le mal. D'ailleurs il y a en un qui l'a bien dit :

### *Diapo*

Je ne fais pas le bien que je voudrais, mais je commets le mal que je ne voudrais pas. (Rm 7, 19)

Aux premiers temps, celui qui avait fait des bêtises vivait à l'écart de la société jusqu'à ce qu'il ait reçu l'absolution et qu'il soit réintégré dans l'Église. Oui Minouche, on exclue. C'est pas politiquement correct, mais on ne va quand même pas forcer les gens à rajouter un « pas bien » à la bêtise qu'ils ont faite. Passons

### *Diapo Souvenons-nous*

23 Donc, lorsque tu vas présenter ton offrande à l'autel, si, là, tu te souviens que ton frère a quelque chose contre toi, 24 laisse ton offrande, là, devant l'autel, va d'abord te réconcilier avec ton frère, et ensuite viens présenter ton offrande. (*évangile selon saint Matthieu chapitre 5*)

À partir du 6<sup>e</sup> siècle, les pénitences (on va dire les cadeaux compensatoires pour être pardonné) ont été tarifées : telle bêtise telle peine. Il paraît que les tarifs qui n'étaient pas seulement des sous étaient super-rigoureux. Il y a le problème des sous et il y a le sous-si des dégâts.

### *Diapo Pour les sous*

Les sous récoltés servaient le plus souvent à des choses très utiles comme par exemple construire des hôpitaux, des écoles, des digues, mais aussi des trucs qui ne doivent pas s'acheter comme des évêchés. Il n'empêche que ça a donné lieu à de ces trafics. Quand je vous disais que je vous demandais toute votre indulgence !

Alors Luther l'a dénoncé dans un texte paru le 1<sup>er</sup> novembre 1517, et, en 1519 le pape Léon X l'a bien reconnu et y a mis bon ordre. C'est le concile de Trente, vous savez celui par lequel le bon Dieu a remis l'Église sur le droit chemin dont elle avait largement dévié, qui a réformé les indulgences.

### *Je disais diapo*

Pour les dégâts commis le mal que nous commettons, par exemple, tout à l'heure Minouche, quand ton maître n'a pas pris le bon chemin, ça fait une traînée de misères et cette traînée, on ne peut pas l'arrêter. Ton maître, il peut en obtenir le pardon d'abord de Philippe qui les a plantés et qui n'a plus qu'à refaire tout son travail, ensuite du Bon Dieu, et ça Dieu l'accorde (☺ comme dirait l'autre, c'est son métier). Car le mal que nous commettons a des conséquences : nous obtenons une humanité brisée, malade (☹ pas d'épinards dans la casserole, alors le beurre dans les épinards autant vous dire... je vous laisse finir le film<sup>1</sup>). Ces conséquences sont parfois très dures. On les appelle les

---

<sup>1</sup> De graisse bien sûr !

**conséquences matérielles.** L'indulgence, c'est la démarche par laquelle on peut s'appuyer sur l'Église et sur les saints pour que cette réparation que nous ne pouvons pas faire soit réalisée.

L'Église, elle nous dit que la communion des saints pourra réparer ce que l'on ne pourra pas réparer seul. Parce que, en plus, ton maître, il est bien meilleur devant la console de jeux que les pieds sur la terre. Il rendrait plus de sévices que de services s'il se mettait à faire le repiquage lui-même. De toutes manières, le temps qu'il ait les sous et qu'il s'y mette, il sera trop tard. Il reste donc un relent (petit ici bien sûr) irréparable. C'est là que l'Église ouvre son trésor... à qui veut bien y puiser bien entendu, et ton maître peut demander au Seigneur de réparer ce mal d'abord par la confession, puis, pour la conséquence du mal, pour que le Seigneur la répare lui-même, soit partiellement soit totalement via l'indulgence. Les indulgences plénières c'est dans les grands pèlerinages, dans les grands jubilés.

Donc Régulièrement, les papes promulguent des indulgences que l'on peut obtenir pour soi ou pour les autres.

Voici les conditions

*Diapo*

1. avoir l'intention de la gagner ;
2. rejeter tout attachement au péché, même véniel ;
3. réaliser l'œuvre à laquelle l'indulgence est attachée ;
4. se confesser dans les huit jours ;
5. communier dans les huit jours ;
6. prier à l'intention du Pontife romain le jour où l'œuvre est accomplie.

Pour les œuvres, il faut s'en référer à leur promulgation. Par exemple,

*Diapo*

INDULGENCE PLÉNIÈRE POUR SYDNEY

CITE DU VATICAN, 5 JUL 2008 (VIS). Benoît XVI accorde l'indulgence plénière aux fidèles qui participent à la célébration de la XXIII Journée mondiale de la jeunesse à Sydney, "dans un esprit de pèlerinage" et l'indulgence partielle à "ceux qui, dans quelque lieu où ils se trouvent, prient aux fins spirituelles de cette rencontre et pour sa réussite", selon le décret rendu public aujourd'hui et signé par le Cardinal James Francis Stafford et Mgr. Gianfranco Girotti, OFM. Conv., respectivement Grand Pénitencier et Régent de la Pénitencerie apostolique. [...]

Voici les modalités pour l'obtention ces indulgences :

« On concède l'indulgence plénière aux fidèles qui participeront avec dévotion à quelque fonction sacrée ou pieux exercice au cours de la XXIII Journée mondiale de la jeunesse, ainsi que lors de sa conclusion solennelle, toujours après s'être confessé et vraiment repentis, après avoir reçu la communion et prié aux intentions du Saint-Père ».

« On concède l'indulgence partielle aux fidèles, où qu'ils se trouvent au cours de la XXIII Journée mondiale de la jeunesse, si au moins dans un esprit de contrition, ils élèvent leurs prières à Dieu Esprit-Saint pour qu'il pousse les jeunes à la charité et leur donne la force d'annoncer l'Évangile à travers leur vie ».

« Pour que les fidèles puissent participer avec plus de facilité à ces dons célestes, les prêtres, légitimement approuvés pour l'écoute des confessions sacramentelles, avec une âme prête et généreuse s'appêtent à recevoir et proposent aux fidèles des prières publiques pour la réussite de la Journée mondiale de la jeunesse ».

OK ? L'indulgence, c'est donc « la rémission devant Dieu de la peine temporelle due pour les péchés dont la faute est déjà effacée, rémission que le fidèle bien disposé obtient à certaines conditions déterminées, par l'action de l'Église, laquelle, en tant que dispensatrice de la rédemption, distribue et applique par son autorité le trésor des satisfactions du Christ et des saints<sup>2</sup> »... Avec le CEC en prime.

L'indulgence elle est partielle ou plénière selon qu'elle libère partiellement ou totalement de la peine. Elle peut concerner les vivants comme les défunts.

Oui, je me direz-vous, mais comment ? C'est pas dur : l'Église en accorde très volontiers à l'occasion d'événements importants comme les années saintes ou bien des grands anniversaires et à condition d'effectuer certains actes de piété.

Vous avez suivi ?

Écoute, Minouche, tu ne crois pas qu'avec nos griffes on pourrait faire un geste pendant qu'il se fait gronder ? Viens, va, on va remettre les choses en l'état à nous deux. Tu me diras, je serais la première gagnante : ici on sert les épinards avec du gruyère râpé maison, et allez donc savoir pourquoi, jusqu'à maintenant je me suis toujours débrouillée pour récupérer la croûte. Bizarre hein ! Ce qui va être plus difficile, ce sera de l'accompagner aux prochaines Journées Mondiales de la jeunesse. Chaque chose en son temps.

On finit par un canon ?

Selon le canon (promis on en reparlera) numéro 952 du code de droit canonique de 1983 :

*Diapo*

Can. 992 - L'indulgence est la remise devant Dieu de la peine temporelle due pour les péchés dont la faute est déjà effacée, que le fidèle bien disposé, et à certaines conditions définies, obtient par le secours de l'Église qui, en tant que ministre de la rédemption, distribue et applique avec autorité le trésor des satisfactions du Christ et des saints.

Quand je vous l'disais qu'il me faudrait toute votre indulgence !

*Diapo*

Eucharisto à vous d'avoir parcouru nos lignes



Grifounnette

---

<sup>2</sup> Catéchisme de l'Église Catholique, 1998, § 1471